

## Diagramme 2 Nouvelles exigences proposées

Réglementation proposée : 21  
CFR section 121

### A. Plan de défense des aliments contre les risques intentionnels écrit comprenant :

1. Points de contrôle critiques pour les risques intentionnels
2. Stratégies ciblées de maîtrise des risques
3. Surveillance
4. Mesures correctives
5. Vérification

### B. Formation de superviseurs et du personnel travaillant aux points de contrôle critiques pour les risques intentionnels

### C. Préparation et conservation de registres

Option 1

## 1. Points critiques pour les risques intentionnels

Option 2

Déterminer si votre établissement réalise une ou plusieurs des activités considérées comme critiques par la FDA :

1. Réception et chargement de liquides en vrac
2. Stockage et manipulation de liquides
3. Manipulation d'ingrédients secondaires
4. Mélange d'ingrédients et activités similaires.

Identifier les points de contrôle critiques pour les risques intentionnels pour chacune de ces activités critiques.

Réaliser une évaluation de la vulnérabilité grâce à des méthodes appropriées et du personnel qualifié.

Identifier et prioriser les points critiques du procédé, susceptibles de présenter une vulnérabilité en termes de risques intentionnels.

Identifier des points critiques pour les risques intentionnels au regard de vulnérabilités significatives

## 2. Stratégies ciblées de maîtrise des risques

Identifier et mettre en place des stratégies ciblées de maîtrise aux points critiques pour les risques intentionnels

## 3. Surveillance

Déterminer et mettre en place des procédures de surveillance des stratégies ciblées de maîtrise.

## 4. Mesures correctives

Déterminer et mettre en place des mesures correctives à adopter si les stratégies ciblées de maîtrise des risques ne sont pas correctement mises en œuvre.

## 5. Vérification

Vérifier que la surveillance a bien lieu.

Vérifier que les décisions prises concernant les mesures correctives sont appropriées.

Vérifier que les stratégies ciblées de maîtrise sont appliquées de manière cohérente et efficace.

Réitérer l'analyse du plan de défense de l'alimentation au regard des risques intentionnels, de manière appropriée